

LE SEUL JOURNAL DE QUÉBEC Contenant les Dernières Nouvelles

LE BULLETIN

Le Meilleur Medium D'Annonces des Journaux du Dimanche

"Le Bien de Tous par l'Effort de Chacun." — "Le Canada pour les Canadiens, mais pas d'isolement."

POLITIQUE — LITTÉRATURE — NOUVELLES

Rédigé en Collaboration

Administration: 105 à 109 Ontario Est. Tel. Est 1121

A. P. Pigeon, Editeur-Propriétaire

L'ŒUVRE D'ÉPURATION

L'HON. M. BRODEUR A DÉFINITIVEMENT DÉBARRASSÉ LE MINISTÈRE DE LA MARINE DE LA GANÈRE QUI INFECTAIT L'ADMINISTRATION DE CET IMPORTANT SERVICE PUBLIC.

Des cargaisons de pots-de-vin ont été dénichées à Québec, à la suite de l'enquête du juge Cassels, sur les conditions de l'agence du service de la Navigation canadienne, dans la ville capitale.

C'est le complément du nettoyage en règle que l'hon. M. Brodeur a commencé, il y a quelques mois, dans son département, à Ottawa, et les mesures énergiques que vient de prendre le ministre pour prévenir de semblables abus, à l'avenir, convainquent les plus sceptiques que les réformes promises ne laisseront rien à désirer.

En prenant possession de l'héritage laissé par les conservateurs, l'hon. M. Brodeur n'avait accepté la succession que sous bénéfice d'inventaire.

L'inventaire est terminé et l'on peut dire que le ministre est allé rondement en besogne. Depuis que ses devoirs officiels lui ont laissé le loisir de visiter les coins et recoins de son département.

Sans égard aux cris de pitié, qu'on égorge, lancés par les chefs conservateurs, que l'intervention du ministre avait dérangés dans leurs plans, l'hon. M. Brodeur s'est employé à découvrir les abus là où ils se cachaient et à les réparer avec le résultat, qu'en moins d'un an il a complètement la réorganisation de son ministère et refermé la porte sur les gredins qui faisaient profession de piller le gouvernement.

Ceux-ci n'échapperont pas au châtiment qu'ils méritent. Le gouvernement se montrera, en effet, implacable pour les fonctionnaires qui seront convaincus de malversations et pour tous ceux qui auront conspiré avec eux pour frauder le département.

Au point de vue des réformes administratives introduites par l'hon. M. Brodeur dans le ministère de la Marine, depuis son retour de Paris, l'an dernier, il convient de citer l'abolition de la liste de patronage, qui ouvrait la porte aux pires abus.

Le 4 novembre dernier, l'hon. M. Brodeur adressait à son sous-ministre les instructions suivantes:

"Veuillez donner instruction que les listes de patronage et les listes des mai-

sons qui ont été recommandées, de temps à autre, au département, soient mises de côté à l'avenir, et rédigez des instructions en conséquence pour la gouverne de l'agent acheteur."

Cette mesure radicale témoigne hautement de la sincérité des intentions du ministre, puisqu'à l'avenir il entend donner une chance égale à toutes les maisons d'affaires et à tous les entrepreneurs, qu'ils soient libéraux ou conservateurs, de soumissionner pour toutes les fournitures dont le ministère, qui dispose de ce chef \$500,000 par année, pourra avoir besoin.

C'est donc à la fois la suppression du vice et la prévention des abus.

Cet agent acheteur, dont parle le ministre, a été nommé le printemps dernier.

Un bureau central, pour l'achat des fournitures du ministère, fut établi sous la direction de M. Ceell-Doutre. Celui-ci contrôlera à l'avenir tous les achats et, en comparant les prix demandés aux différentes agences, de mettre fin à toute tentative de surcharge de la part des agents ou des entrepreneurs.

L'établissement d'un meilleur système de comptabilité que celui qui était en vogue sous les administrations précédentes, est un autre des heureuses réformes effectuées par l'hon. M. Brodeur, depuis un an, et le principe de la demande de soumissions publiques est aujourd'hui de rigueur, chaque fois que la chose est possible.

Bref, le travail d'épuration et de réorganisation a été fait consciencieusement, et d'une manière absolument efficace, de sorte que quand le parlement se réunira au mois de janvier prochain, l'hon. M. Brodeur sera en mesure de démontrer que les réformes instituées répondent à l'avance à toutes les critiques que l'opposition pourrait baser sur les révélations faites à Québec.

Nous félicitons sincèrement l'hon. M. Brodeur d'avoir eu le courage de mettre le couteau dans la plaie et d'avoir pratiqué une amputation depuis longtemps devenu nécessaire. Il a droit à la reconnaissance et à l'admiration du public.

EN VOULEZ-VOUS DES PRÉCÉDENTS ?

LE CHEF WM. PATTON ET LE CHEF Z. BENOIT, CE QUE FIT LE CONSEIL DE VILLE EN 1891. — UNE ÉLOQUENTE PAGE D'HISTOIRE QUI CONTRASTE AVEC CELLE QUE VIENT D'ÉCRIRE LE PRÉSENT CONSEIL. — LE TORT DU CHEF BENOIT.

Nous plaignons plus les échevins que nous plaignons le chef Benoit de ce que le Conseil de Ville ait jugé opportun de fermer à celui-ci la porte à tout espoir de voir ses brillants états de service récompensés, ou même reconnus, comme ils le méritent.

À cinquante-neuf ans, c'est un peu tard pour perdre ses illusions! M. Benoit, vient de faire, cruelle expérience à laquelle personne n'échappe, à savoir qu'il faut mourir pour avoir droit à l'appréciation de ses amis, et qu'une retraite, fût-elle la plus honorable et fût-elle gagnée au prix des plus grands labeurs et des plus louables sacrifices, n'est qu'une déchéance.

Dans l'état actuel de la société, l'homme qui pour des raisons d'âge ou d'infirmité, ose se dérober aux responsabilités du poste qu'il a occupé, et pour honorer, est un invalide, dont personne ne se soucie, et on le laisse partir sans même lui dire merci.

Le chef Benoit ne s'en est jamais douté, lui qui a exposé mille fois sa vie pour se montrer digne de la confiance de ses chefs et rester à la hauteur de la tâche qui lui était confiée. Il nourrissait l'illusion que la population qui attendait de lui des prodiges de vitalité et de bravoure lui témoignait un jour sa reconnaissance, si toutefois il était assez heureux pour échapper aux périls de toutes sortes qu'il avait affrontés pour la servir.

C'est avec la confiance inaltérable qu'il avait en l'amitié apparente de ses chefs que M. Benoit a invoqué ses droits à une retraite plus que méritée.

Il a eu la consolation — oh, bien platonique! — de voir tous les journaux français de la ville se faire les interprètes du public pour réclamer en son nom un témoignage tangible de gratitude et de sympathie, mais, de tous ceux qu'il avait droit de compter au nombre de ses amis au Conseil-de-Ville, quelques-uns seulement ont osé élever la voix en sa faveur.

Les autres — nous avons honte pour eux! — les autres ont eu le triste courage de lui disputer ouvertement son titre à la confiance et à la considération du public, en affectant d'avoir pour lui plus que de l'indifférence, nous ne craignons pas de dire de l'hostilité.

Méconnaissant la noblesse de sentiments dont avait fait preuve le chef Benoit, en se reconnaissant moins apte à remplir les devoirs de sa tâche périlleuse qu'il l'était, il y a dix ou vingt ans, et anxieux de se débarrasser d'un employé devenu inutile, à leurs yeux, ces échevins malades ont formé l'oreille aux supplices de leurs amis, pour obéir à la dictée d'un clan dont l'influence en cette affaire, comme en toutes celles où il peut être question d'humilier la race canadienne-française à l'Hôtel-de-Ville, est toujours victorieuse.

Ils ont brutalement, lâchement abandonné celui dont la veille, ils étaient fiers de se proclamer les amis, faisant ainsi croire aux citoyens qu'ils avaient mal placé leur confiance, et que le chef Benoit n'avait droit à aucune récompense. Mais, ce qui aggrave — nous regrettons sincèrement d'avoir à le dire — la conduite actuelle du Conseil-de-Ville, c'est d'avoir délibérément sacrifié le chef Benoit, parce qu'il est Canadien-français.

Ne vous révoltez pas, c'est un fait, un fait patent!

Le chef Benoit a pu être, en effet, un employé modèle, un futur héros, et un excellent administrateur. Il a pu risquer maintes fois sa vie pour sauver celle de ses semblables, et pour protéger la propriété des citoyens. Il peut avoir droit à la gratitude du public, pour avoir doté Montréal du service contre les incendies le plus perfectionné qu'il y ait en Amérique!

Il a d'abord le tort de ne pas être mort sur le champ de bataille, — lorsque l'on est mort l'on a plus besoin de rien! — et ensuite il a le plus grand tort d'être Canadien-français.

À-t-on seulement, en effet, un semblant de raison pour refuser de se rendre à la demande qu'ont faite au Conseil les échevins Yates et Robillard? Ceux-ci proposent que le Conseil vote une indemnité sujette à la ratification de la Législature. Où est le mal, où est l'obstacle? Le Conseil ne ferait que s'en rapporter à la Législature qui apprécierait.

Mais, non, on se voit pudiquement la face et l'on dit hypocritement: "On ne peut ainsi disposer de l'argent des citoyens!"

Zut! Ce que ceux qui parlent ainsi s'en moquent de l'argent des citoyens, lorsqu'il s'agit d'entretenir leurs petites amitiés électorales!

Ne créez pas de précédent, classe une autre qui serait un désespoir de voir un chef du service qu'il commande, (et qu'il ne peut souffrir pour des raisons très apparentes) bénéficier du même avantage que le chef Benoit!

Pas de précédent? C'est ici que le bas blesse.

Et que fait-on du précédent créé en 1890, en faveur du chef Patton, mis à la retraite pour raison de santé?

Il y a là une intéressante histoire à raconter. C'est de l'histoire ancienne, dira-t-on! Pas si ancienne que l'on ne puisse la retracer, et il y a au Conseil-de-Ville des échevins qui apprendraient quelque chose à regarder quelques années en arrière.

M. William Patton était chef de notre corps de pompiers, alors que la ville de Montréal n'était guère plus qu'un village. Il avait sous ses ordres une soixantaine d'hommes et il employa à faire avec honneur le travail ardu qu'on attendait de lui avec un effectif aussi restreint.

En 1888, vieux et infirme, le chef Patton demanda sa retraite et obtint. C'est alors que le chef Benoit fut appelé à prendre le commandement de cette brigade, dont il devait faire un modèle du genre en Amérique.

Quoi qu'il en soit, Patton avait bien mérité de ses concitoyens et l'on pensa à le rétribuer pour ses services passés. Une motion fut faite au Conseil par un échevin Canadien-français, M. J. D. Rolland, aujourd'hui conseiller législatif, recommandant de payer à l'ex-chef Patton une indemnité de \$3,000, sujette à la ratification par la Législature.

Naturellement les échevins anglais votèrent en faveur de cette motion, mais il se trouva des échevins Canadiens-français, comme M. Gauthier, F. N. Dufresne, Brunet, Hurteau, Dubuc, Préfontaine, pour appuyer une proposition juste et équitable.

Qu'est-il arrivé? La Législature ra-

tifia le paiement de l'indemnité promise, et le 12 janvier 1891 le Conseil vota la somme de \$3,000, à être remise à l'ex-chef Patton.

Voilà une bonne page d'histoire, une page éloquent, qui contraste singulièrement avec celle que vient d'écrire les échevins d'aujourd'hui.

En voulez-vous des précédents? Celui-ci n'est pas le seul, dont nous mentionnons les archives municipales.

Le même jour que le Conseil vota une indemnité de \$3,000 à l'ex-chef Patton, le 12 janvier 1891, le Conseil vota encore une gratification de \$1,750 à la veuve du trésorier de la ville, James F. D. Black; une autre gratification de \$1,750 à la veuve du surintendant de l'aqueduc, Louis Lesage; une autre de \$800 à la veuve du sous-chef de police, C. P. N. Naegle; une autre de \$900 à la veuve du cotisseur, A. Hamilton, ainsi que deux autres de \$350 aux veuves de deux employés Canadiens-français, D. Soupras et C. Daunals.

En voulez-vous des précédents? En voici un autre pris un peu en dehors de chez nous, mais de toute récente occurrence.

En reconnaissance des services rendus aux citoyens de la Capitale, le Conseil-de-Ville d'Ottawa, a voté, il y a deux ans à peine, une gratification de \$6,000 à l'ex-chef des pompiers Young, le prédécesseur du chef actuel, M. Provost.

En voilà assez pour convaincre le plus scrupuleux de ce que n'est pas voler l'argent des citoyens que de récompenser de bons et fidèles serviteurs!

Le cas de l'ex-chef Patton prouve, surtout, qu'il y a des accommodements avec les prescriptions de la charte, et que la Législature sait faire la part de la légitimité des demandes qui lui sont faites.

Hélas! Cherchait-on à invoquer cet illustre précédent et à faire valoir ces faits incontestables; on ne parle qu'à des sourds, à des échevins qui se ferment volontairement les oreilles pour ne pas entendre et ne pas comprendre. Il leur répugne, en effet, d'admettre un manque aussi absolu de bonne foi de leur part, et ils tremblent à la pensée que le public puisse être convaincu que le chef Patton ne soit pas un personnage de légende et qu'il ait pu, au déclin de sa vie, alors que les infirmités eurent épuisé ses forces physiques, jouir en paix des ressources qu'il devait à la générosité de ses concitoyens reconnaissants.

Il est vrai que le prédécesseur du chef Benoit n'était pas Canadien-français.

Mais, quelle pitié de voir une proposition semblable à celle faite, il y a dix-sept ans, par un Canadien-français, l'échevin Rolland, en faveur d'un employé anglais, Wm. Patton, et adoptée par le Conseil, recevoir aujourd'hui l'humiliant dédain de la majorité des échevins, lorsqu'elle est faite par un échevin anglais, l'échevin Yates, en faveur d'un employé Canadien-français, M. Z. Benoit!

Les temps changent et les hommes aussi.

Mais, quoique l'on fasse le chef Benoit reste avec la profonde admiration du public et c'est pourquoi nous ne le plaignons pas.

Les autres seulement sont à plaindre.

SABRE AUCLAIR.

LES AFFAIRES DE SAINT-LOUIS

DE L'UTILITÉ DU TELEPHONE DANS LES TRANSACTIONS DU SECRÉTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ AVEC LES FOURNISSEURS.

La population de Saint-Louis continue de s'émouvoir en face des révélations nouvelles qui s'accroissent sur le compte des maîtres de l'administration.

On accourt aux séances du Conseil et le grand public exige que l'on jette un peu de lumière sur les affaires de la municipalité.

Les détails de la petite transaction concernant la demande de soumissions pour la fourniture de dalles de trottoirs sont maintenant de notoriété publique, et l'on parle anxieux de connaître le fin-fond de l'affaire.

Patience, tout le monde sera satisfait. En attendant, que l'on nous permette de poser deux petites questions au discret secrétaire de la municipalité. Il importe que les citoyens soient fixés sur un point de la plus haute importance, en présence de déclarations officielles, de nature à embrouiller les choses, plutôt que les éclaircir.

Pourquoi, Monsieur le Secrétaire Vincent donne-t-il de nouvelles commandes de pierre, si, comme on le prétend, il est trop tard pour exécuter les travaux cette année?

M. Vincent n'ira pas jusqu'à nier qu'il ait donné les commandes, parce que nous pouvons lui prouver le contraire. Seulement, M. Vincent, saurait-il produire les commandes par écrit, attendu qu'il les fait couramment par téléphone.

N'est-ce pas, M. Vincent, que vous trouvez très utile le téléphone dans vos transactions journalières avec les fournisseurs de la ville?

Permettez-nous, toutefois, de vous faire remarquer que cette procédure n'est pas très régulière, ni légale. De quel droit, M. Vincent, pouvez-vous donner des commandes de matériaux, sans avoir, au préalable, été autorisé par une résolution du Conseil de ville d'en agir ainsi?

En nous aidant à élucider le point, vous rendrez service aux citoyens et vous obligerez beaucoup le "Bulletin" qui ne vous veut que du bien. Nous attendons votre réponse.

Le même jour que le Conseil vota une indemnité de \$3,000 à l'ex-chef Patton, le 12 janvier 1891, le Conseil vota encore une gratification de \$1,750 à la veuve du trésorier de la ville, James F. D. Black; une autre gratification de \$1,750 à la veuve du surintendant de l'aqueduc, Louis Lesage; une autre de \$800 à la veuve du sous-chef de police, C. P. N. Naegle; une autre de \$900 à la veuve du cotisseur, A. Hamilton, ainsi que deux autres de \$350 aux veuves de deux employés Canadiens-français, D. Soupras et C. Daunals.

En voulez-vous des précédents? En voici un autre pris un peu en dehors de chez nous, mais de toute récente occurrence.

En reconnaissance des services rendus aux citoyens de la Capitale, le Conseil-de-Ville d'Ottawa, a voté, il y a deux ans à peine, une gratification de \$6,000 à l'ex-chef des pompiers Young, le prédécesseur du chef actuel, M. Provost.

En voilà assez pour convaincre le plus scrupuleux de ce que n'est pas voler l'argent des citoyens que de récompenser de bons et fidèles serviteurs!

Le cas de l'ex-chef Patton prouve, surtout, qu'il y a des accommodements avec les prescriptions de la charte, et que la Législature sait faire la part de la légitimité des demandes qui lui sont faites.

Hélas! Cherchait-on à invoquer cet illustre précédent et à faire valoir ces faits incontestables; on ne parle qu'à des sourds, à des échevins qui se ferment volontairement les oreilles pour ne pas entendre et ne pas comprendre. Il leur répugne, en effet, d'admettre un manque aussi absolu de bonne foi de leur part, et ils tremblent à la pensée que le public puisse être convaincu que le chef Patton ne soit pas un personnage de légende et qu'il ait pu, au déclin de sa vie, alors que les infirmités eurent épuisé ses forces physiques, jouir en paix des ressources qu'il devait à la générosité de ses concitoyens reconnaissants.

Il est vrai que le prédécesseur du chef Benoit n'était pas Canadien-français.

Mais, quelle pitié de voir une proposition semblable à celle faite, il y a dix-sept ans, par un Canadien-français, l'échevin Rolland, en faveur d'un employé anglais, Wm. Patton, et adoptée par le Conseil, recevoir aujourd'hui l'humiliant dédain de la majorité des échevins, lorsqu'elle est faite par un échevin anglais, l'échevin Yates, en faveur d'un employé Canadien-français, M. Z. Benoit!

Les temps changent et les hommes aussi.

Mais, quoique l'on fasse le chef Benoit reste avec la profonde admiration du public et c'est pourquoi nous ne le plaignons pas.

Les autres seulement sont à plaindre.

SABRE AUCLAIR.

UNE AUTOCRATIE QUI SE MEURT

GUILAUME II EST IMPUISSANT A ENRAYER LE FLOT MONTANT DU MECONTENTEMENT POPULAIRE.

L'histoire qui s'écrit en Europe, en ce moment, est intéressante à plus d'un titre.

La façon dont la presse anglaise a pris feu, sur la publication d'un entretien inédit de Guillaume II, a montré quel degré de confiance l'Angleterre a dans la sincérité du monarque allemand, et la reculée de l'Allemagne en face de la ferme attitude de la France, au sujet de l'inclination de Casablanca, montre le cas qu'il faut faire des fanfaronnades de l'Empereur-Brouillon.

Le despote allemand a perdu tout son prestige et l'univers s'amuse à ses dépens. Mais, il y a plus, et le jour n'est pas éloigné où le parlementarisme allemand traversera une crise qui mettra en tutelle constitutionnelle l'orgueilleuse monarchie des Hohenzollern.

N'a-t-on pas vu un journaliste allemand réclamer l'abdication du kaiser, à cause de sa récente gaffe, à propos des anglais? Il n'y a pas longtemps encore, une semblable audace eût été un crime de lèse-majesté et l'imprudent eût payé de sa tête, son geste un peu révolutionnaire.

Qu'est-il arrivé? Les journaux modérés comme les journaux radicaux se sont emparés de l'article du journaliste, l'ont commenté, en accompagnant leurs commentaires de protestations énergiques contre la conduite de l'empereur et contre son despotisme.

Jusqu'ici la colère du monarque a été impuissante à enrayer cette vague montante du mécontentement populaire et le ciel a refusé ses foudres à celui qui se croyait tout-puissant.

N'est-il pas jus-qu'à ses plus loyaux sujets, les membres du Reichstag, qui n'osent d'en arriver à la conclusion qu'un monarque irresponsable et indiscret est un danger pour la nation, et qui prient Sa Majesté de garder un peu plus sa langue.

Demain, ils lui diront de déguerpir ou d'accepter l'institution d'un gouvernement responsable.

Il est évident que Guillaume a poussé à bout la patience du peuple allemand, et il ne saurait pas beaucoup de heures comme celles que vient de commettre l'Empereur pour que le peuple se décidât à se délivrer lui-même de l'autocratie souveraine.

Nous pourrions bien voir la monarchie constitutionnelle en Allemagne.

LA FAILLITE DE LA MUNICIPALISATION

DES EXPERTS PROUVENT QUE L'ÉTABLISSEMENT DE L'USINE ÉLECTRIQUE MUNICIPALE DE CHICAGO EST UN MONUMENTAL FIASCO.—DES CHIFFRES ÉLOQUENTS.

Au moment où la ville de Montréal se voit contrainte d'envisager pour elle la nécessité de recourir à la municipalisation du service de l'éclairage pour se tirer des griffes du monopole, il est supérieurement intéressant d'enregistrer les avis du maire Busse, de Chicago, qui admet que l'établissement d'une usine électrique à Chicago a été un monumental fiasco.

C'était inévitable et cet événement important est un chapitre ajouté à l'histoire déjà longue de la faillite de la municipalisation.

L'expérience de Chicago date de 1887 et les experts viennent de démontrer que la fabrication de l'électricité fait perdre à la ville de \$200,000 à \$300,000 par année.

C'est une bagatelle! Le rapport des experts indique que les contribuables ont affecté \$3,630,000 à l'établissement de leur usine municipale dont la dépréciation est aujourd'hui telle que la valeur de la propriété n'est plus que de \$2,355,000.

Mais, le point qui nous intéresse davantage est le suivant:

Depuis 1903, chacune des 7 à 8000 lampes électriques qui éclairent les rues de la ville a coûté en moyenne \$81.64, alors qu'une compagnie indépendante, la Commonwealth Edison Company, fournit de la lumière pour quelques centaines de lampes, à raison de \$75 par année par lampe.

C'est assez concluant et nous ne sommes nullement surpris que les experts recommandent aux autorités d'abandonner une entreprise aussi ruineuse et d'acheter le courant électrique de compagnies privées, car dans l'opinion des experts la ville n'est pas au bout de ses tribulations, puisque le coût de l'exploitation ira encore en augmentant, comme le prouvent abondamment les opérations de la présente année, qui indiquent une moyenne de \$83.98 dans le coût du maintien des lampes électriques, pendant les sept premiers mois de 1908.

Que faut-il conclure d'un tel témoignage, sinon qu'il serait pour le moins téméraire pour la ville de Montréal de s'embarquer dans la galère de la municipalisation.

FILLES DE JERUSALEM!

CE QU'IL FAUT PENSER DES LAMENTATIONS PERPETUELLES DES MEMBRES DE LA LIGUE DES HOMMES D'AFFAIRES DE MONTREAL.

Comme les filles de Jérusalem, les membres de la Ligue des Hommes d'Affaires font entendre des lamentations sur le sort des citoyens qui ferment l'oreille à leurs supplications.

Une fois l'an, après qu'a disparu la belle saison, les membres de la Ligue des Hommes d'Affaires s'assemblent et constatent... tout ce qu'ils n'ont pas fait, mais qu'ils auraient dû faire pour promouvoir les intérêts de la ville.

"Montreal rétrograde", clament-ils en chœur. On aurait dû faire ceci, on aurait dû faire cela!

Et, allez donc, c'est pas mon pénel! Que faut-il penser d'une association qui s'intitule modestement "Ligue des Hommes d'Affaires" et qui ne fait rien? Le public a droit de s'attendre à ce que les citoyens qui prennent l'initiative de réformes à effectuer et des améliorations à faire ne se contentent pas d'émettre des vœux stériles dans des rapports ronflants communiqués à chaque mois de novembre!

Un peu moins de théorie et plus de pratique, voilà ce qu'il faudrait inculquer aux membres de notre société d'adoration mutuelle.

De l'action, que diable! Remuez-vous ou cédez votre place à d'autres!

Une bonne petite organisation commerciale composée de jeunes gens actifs et dévoués, prêts à payer de leur personne lorsque l'occasion le comporte, vaudrait cent "Ligues des Hommes d'Affaires" de Montréal.

Les conservateurs font grand tapage de ce que la dette publique a augmentée de \$35,000,000 depuis l'année dernière.

Ces \$35,000,000 de dette sont un capital placé à 100 pour cent dans l'entreprise du Transcontinental National. Voilà de la belle finance.

Le président de la Ligue déplore la diminution du nombre des conventions à Montréal.

Mais, qu'a-t-on fait pour les attirer dans nos murs? Nous ne prenons que celles qui passent et encore nous les recevons au petit bonheur, sans trop dérangés, et les hommes d'affaires qui espèrent tirer les marrons du feu abandonnent aux autorités municipales le soin de faire les honneurs de la ville.

Le président se plaint de ce que le conseil de ville ignore ses demandes d'argent, mais, pourquoi la ville contribuerait-elle au fonds de la Ligue lorsqu'elle se charge de supprimer à l'indifférence des Hommes d'Affaires.

La Ligue se réclame du mérite d'avoir fait de la publicité à Montréal! Elle avoue qu'elle n'a pas eu de succès et elle serait anxieuse de voir le conseil de ville établir un bureau de publicité. C'est bien-ce que la ville entend faire et ce qu'elle aurait peut-être fait bien avant aujourd'hui, si la Ligue n'avait pas endormi le public avec ses théories ridicules.

Une lacune est à combler et elle le sera, non pas grâce à la Ligue des Hommes d'Affaires, mais grâce à l'initiative de quelques échevins qui ont eu occasion, au cours d'un récent voyage fait aux États-Unis, de se rendre compte que Montréal ne doit pas attendre de sa Ligue des Hommes d'Affaires pour travailler au progrès de la ville.

Les conservateurs reçoivent un châtiment de la part du gouvernement, à l'adresse des comités qui ont été des députés conservateurs, lesquels seraient privés de travaux publics.

La revanche du gouvernement serait prise dans la province de Québec, et ce ne vaudrait pas le peine de se faire de la bile.

SARDOU

Sur la tombe de Sardou, ses critiques n'ont pas osé réveiller les polémiques anciennes ou l'auteur de "La Tosca" de "Fédora" et de tant d'autres drames passionnants, fut si violemment pris à partie.

En tant que l'art dramatique est une critique de la vie, l'on a, avec raison, selon nous, contesté à Sardou d'autres supériorité que celle qui lui valut son talent merveilleux de mettre en scène. Son œuvre est dénuée d'idéal et ses personnages sont des catins qu'il fait rire et pleurer.

C'est sans doute à l'école du dimanche que M. J. U. Gregory a appris à lire "entre les lignes".

Une campagne active est commencée à Londres, en faveur de la réduction du tarif des câblagrammes. La proposition sur le tapis est que les gouvernements de la Grande-Bretagne, du Canada et des États-Unis, achètent conjointement la propriété des câbles sous-marins, à un prix équitable, et établissent ainsi un monopole d'État des communications télégraphiques par câbles.

Les autorités disent que la chose est faisable et possible, et qu'elle est nécessaire aux intérêts de millions de citoyens de ces trois pays.

L'hon. M. Lémieux, qui est actuellement à Londres est un fervent de cette grande amélioration et il assiste aux conférences qui ont lieu actuellement dans la capitale anglaise.

"Les Canadiens-français sont indubitablement très fiers du haut caractère et des grandes œuvres de leur compatriote. Le contraire serait incompréhensible. S'ils pouvaient, sans émotion, voir un de ceux qui furent élevés à leur foyer devenir non seulement l'homme le plus en vue du Canada, mais aussi un homme très éminent dans l'Empire, et même parmi les nations du monde, ils seraient un peuple vraiment étrange.

La vraie question à poser est celle-ci: Mérite-t-il leur admiration? La majorité du peuple du Dominion a déclaré, avec la majorité de la population de Québec, que son admiration n'est pas mal placée. Du "Globe" de Toronto.

A PRENDRE OU A LAISSER

LA FRANCE NE VEUT PAS D'UN TRAITE DE COMMERCE QUI GARANTISSE QUELQUES AVANTAGES AU CANADA, C'EST SON AFFAIRE.—LE CANADA S'ACCOMMODERA A SA FACON.

Nous connaissons bientôt le sort du traité franco-canadien qui est actuellement entre les mains du Sénat français.

Le traité de commerce, c'est qu'il était pleinement convaincu que les conditions dans lesquelles le premier traité avait été conclu n'étaient plus les mêmes et qu'il importait de modifier des conventions devenues sans valeur pour nous, par suite des restrictions embarrassantes qu'elles contenaient.

NON = COUPABLE

TEL EST LE VERDICT DU JURY AU SUJET DE L'EX-ACTRICE, HELENE JARRAND ACCUSEE DE TENTATIVE DE MEURTRE.

Après avoir délibéré depuis hier après-midi, le jury a rendu, hier avant midi, un verdict de non-culpabilité contre l'ex-actrice, Hélène Jarrand, alias St-André.

Mire R. A. E. Greenshields et Mire Papineau-Mathieu, défenseurs du meurtrier John Dillon, ont présenté à la cour, hier, une motion pour obtenir qu'une commission rogatoire soit envoyée en Irlande dans le but d'obtenir des témoignages importants en faveur de leur client.

Une Macabre Découverte

LE CADAVRE D'UN SUICIDE EST DECOUVERT SUR LE VERSANT DU MONT-ROYAL.

Le comar aura de nouveau à étudier le mystère d'une mort tragique qui a créé un peu d'émoi dans le nord-ouest de la ville hier après-midi.

L'arme avait traversé le crâne de part en part. La morgue fut avertie et le cadavre fut transporté à cet établissement par le fourgon de la maison Thériault.

EN COUR SUPERIEURE

Jugement a été rendu par l'honorable juge Mathieu, en Cour Supérieure, hier, dans la cause de Dame Sarah H. Pedlar et vir, vs Louis Gibeau et Joseph Laurier et al., tier-saisis, et F. X. Bilodeau et al., mis-en-cause.

30ème JOUR DE L'ANNEE

Lever du soleil à 7:05 a.m., coucher à 4:25 p.m. Dernier quartier de la lune, aujourd'hui, à 6:47 p.m.

A L'UNION CATHOLIQUE AUJOURD'HUI

Cet après-midi, sera donnée une très intéressante conférence sur "Le système douanier canadien," sujet toujours d'actualité.

NOS OUVRIERS NATIONAUX

L'Assemblée régulière du local No 1 des employés civiques, sous la présidence de M. H. Napier, il y avait près de 100 membres présents.

FETES DE LA LEMAINE

Lundi—St-Stanislas de Kostka, Confesseur.

REVUE COMMERCIALE

Dans toutes les lignes du commerce on se plaint encore de la collection qui se fait très lentement, malgré que les affaires soient très actives.

La coupe du bois ne sera pas considérable cette année, vu les bas prix du bois. Cela aura pour effet de ralentir la demande des lignes qui servent aux approvisionnements des chantiers.

La BOURSE DE MONTREAL

Montreal, 14 Nov. 1908. Cours gracieusement fournis par la maison L. G. Beaubien & Cie., courtiers, 104 rue St-François-Xavier.

Table with columns for VALKURS, VALEUR, and various market indicators like BANCOURS, DOMINION, etc.

Ventes de la matinée

Havana—50 à 43; 30 à 34. Switch Pfd.—13 à 100. Téléphone—33 à 131-2.

Pourquoi devient-on Tuberculeux?

Parce qu'on ne tient pas compte d'un rhume de cerveau. Parce qu'on néglige un rhume de poitrine.

Capsules Cresobène

Avec les CAPSULES CRESOBENE on empêche les rhumes de cerveau de tomber sur la poitrine. On calme la toux de la grippe ou de la bronchite.

LE SERVICE DES MALLEES

Les malles pour la Grande-Bretagne et l'Etranger seront fermées au bureau de poste comme d'habitude le vendredi prochain.

ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE DE MONTREAL

Les fêtes du 7ème anniversaire en Juin 1909.

Ce soir, à 8 heures, dans la grande salle du Monument National, aura lieu une réunion publique des citoyens afin de prendre en considération l'opportunité de célébrer le 75ème anniversaire de la fondation de l'Association St-Jean-Baptiste, au mois de juin 1909.

TRIBUNE LIBRE

Dans Ste-Marie, M. A. D. Quintin proposé candidat.

Samedi, le 7 novembre, les électeurs des paroisses Ste-Marie, Sacre-Coeur, Ste-Brigide, St-Pierre, etc., dans une grande assemblée, tenu à la salle Chagnon, offriront la candidature à notre populaire pharmacien, A.-D. Quintin.

GRAND CONCOURS DE PIANOS

Donnant droit de se procurer un Piano à la moitié, au trois-quarts et au sept-huitième du prix ordinaire. TROIS PRIX SUR 15 CONCURRENTS REPRESENTENT LA VALEUR D'UN PIANO.

HATEZ-VOUS

Le premier prix sera une réduction de (50 p. c.) cinquante pour cent; le 2ème prix (25 p. c.) vingt-cinq pour cent et le 3ème, (12 1/2 p. c.) douze et demi pour cent.

MODE DU TIRAGE

Le tirage se fera avec 15 étuis dans lesquels les noms des 15 acheteurs seront placés en présence de tous les intéressés, par un d'entre eux, lequel sera proposé et nommé par la majorité.

FOISY FRERES Coin Ste-Catherine et Sanguinet

J. Arthur Mailhot, Marchand de Ferronnerie, Peintures, Houtils, Vitres, Verres, etc.

INTERCOLONIAL RAILWAY GARE BONAVENTURE UNION

R. & O NAVIGATION CO. Bureau des billets, 129 rue St-Jacques.

Laurent & Monette, ENTREPRENEURS EN BRIQUES, 182 RUE CADIEUX MONTREAL.

HORAIRE 7.30 a.m. Dimanche excepté. St-Yacinthe, Drummondville, Lévis, Québec, Rivière du Loup, Sagouin, etc.

TAUX REDUITS EXCURSIONS D'AUTOMNE AIR FRAIS, PANORAMA MAGNIFIQUE ET REPAS.

PIERRE LECLERC, FILS, Entrepreneur-Ploombier, Couvreur, Peintre d'Appareils à Gaz et à Eau Chaud.

L'EXPRESS MARITIME MIDI Samedi excepté. St-Yacinthe, Lévis, Québec, Rivière du Loup, Campbellton, Moncton, St-John, Halifax et Sydney.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM. Montréal-Toronto. 4 TRAINS EXPRESS, DANS CHAQUE SENS, CHAQUE JOUR.

SOUMISSIONS. Des soumissions, adressées au sousigné à Ottawa, en enveloppes cachetées et marquées sur les enveloppes.

BUREAU DES BILLETS. 141 RUE ST-JACQUES. Tel: Bell Main 615.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM. Montréal-Ottawa. 3 TRAINS LES JOURS DE SEMAINE.

C. E. LA MOUREUX TAILLEUR. Fabricant de Paletots prêt à recevoir la Fourrure et d'Uniformes de toutes sortes.

RESUME DES REGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN.

PACIFIQUE CANADIEN. Trains pour Québec. QUITTENT LA GARE VIGER A 9:00 a.m.

The Queen City Printing Ink Co'y Of Canada, Ltd. TORONTO, ONT. FABRICANT D'ENCRE A IMPRIMER ET A LITOGRAFIE.

Trains pour Ottawa. QUITTENT LA GARE WINDSOR A 8:15 a.m.

Trains pour Ottawa. QUITTENT LA GARE VIGER A 8:30 a.m.

Bissonnette & Duquette. ENTREPRENEURS - PLOMBIERS, COUVREURS, PEINTRES, APPAREILS A GAZ ET A VAPEUR.

Trains pour Ottawa. QUITTENT LA GARE WINDSOR A 8:15 a.m.

Trains pour Ottawa. QUITTENT LA GARE VIGER A 8:30 a.m.

LE BULLETIN, F. Pigeon, aux Nos 105-109 rue Ontario Est, Montréal.

Trains pour Ottawa. QUITTENT LA GARE WINDSOR A 8:15 a.m.

Trains pour Ottawa. QUITTENT LA GARE VIGER A 8:30 a.m.

LE BULLETIN, F. Pigeon, aux Nos 105-109 rue Ontario Est, Montréal.

Trains pour Ottawa. QUITTENT LA GARE WINDSOR A 8:15 a.m.

Trains pour Ottawa. QUITTENT LA GARE VIGER A 8:30 a.m.

LE BULLETIN, F. Pigeon, aux Nos 105-109 rue Ontario Est, Montréal.

Trains pour Ottawa. QUITTENT LA GARE WINDSOR A 8:15 a.m.

Trains pour Ottawa. QUITTENT LA GARE VIGER A 8:30 a.m.

LE BULLETIN, F. Pigeon, aux Nos 105-109 rue Ontario Est, Montréal.

Trains pour Ottawa. QUITTENT LA GARE WINDSOR A 8:15 a.m.

Trains pour Ottawa. QUITTENT LA GARE VIGER A 8:30 a.m.

LA BANDE MYSTERIEUSE

UNE SINGULIERE AVENTURE

Maître Pégre... En somme, mon équipe de la Maison-Rouge ne me laissait pas sans travail. Je savais maintenant que la fameuse bande se réduisait à un trio...

Allais-je, enfin, étreindre l'insaisissable? Mais... (Théod... Pharis)... Nous étions réunis au pavillon, une dizaine de châteaux, dont un seul...

EXAMEN DES YEUX GRATIS... L'INSTITUT D'OPTIQUE... Spécialiste BRÉMONIER... 144, rue St-Jacques, Montréal.

THE PHOENIX BRIDGE & IRON WORKS, LTD. 83 rue Colborne... Entrepreneurs en construction d'acier. Gros assortiment de Lambourdes, Chevrons, Angles et Plaques de toutes sortes.

LOI DE LA CHASSE DE QUEBEC

La province de Québec est divisée en deux zones appelées respectivement Zone No 1 et Zone No 2. La Zone No 1 comprend toute la province moins cette partie des comités de Chicoutimi et de Saguenay...

Phil West, jongleur comique, d'une habileté incomparable. Tours nouveaux et admirables. Le Kinétographe de New-York. Vues animées, nouvelles, venant de Paris, d'Italie et de New-York.

CHRONIQUE THEATRALE

THEATRE NATIONAL FRANÇAIS "La Loi de Pardon", qu'on nous offre la semaine prochaine au National, appartient à la catégorie des drames modernes.

LE CONCERT DE L'HARMONIE On attend avec impatience un grand événement musical qui doit attirer, le 8 décembre prochain, une foule considérable au Monument National.

UNE BELLE SOIRÉE On sait avec quel soin l'Union Nationale Française organise ses fêtes et surtout les représentations théâtrales données au bénéfice de sa Maison de Refuge.

LA 2e SOIRÉE DE FAMILLE DU CONSERVATOIRE LASSALLE Le public nombreux qui s'intéresse si vivement aux progrès de nos jeunes compatriotes du Conservatoire Lassalle, attend avec impatience la soirée de mardi prochain au Monument National.

LA COMPAGNIE DE Construction et de Pavages Modernes DE MONTRÉAL. Spécialité: Fourniture aux Villes et aux Municipalités de dalles en pierre naturelle, etc.

AMBIOT & LEMAY ENTREPRENEURS MACONNS 502 Ave. Hotel-de-Ville. P. BROUILLET ENTREPRENEUR MENUISIER 79 1/2 Rue Ste-Elisabeth.

J. B. PAUZE & CIE ENTREPRENEURS GENERAUX 70 RUE ST-JACQUES. F. X. CHARBONNEAU Entrepreneur-Plâtrier 962 rue Sherbrooke Est.

LA COMPAGNIE DE Construction et de Pavages Modernes DE MONTRÉAL. Spécialité: Fourniture aux Villes et aux Municipalités de dalles en pierre naturelle, etc.

Une Course sur les Toits

QUATRE CONSTABLES DU POSTE No 4 DONNENT UNE CHASSE INFRUCTUEUSE A DEUX VOLEURS.

Une scène mouvementée comme on n'en voit rarement s'est passée entre huit heures et neuf heures, hier soir, et a eu pour théâtre, la rue Sanguinet, entre Sherbrooke et Ontario.

Quatre personnes dont quelques-unes armées de revolvers, d'autres de lanternes, firent l'inspection des toits et des cours.

TERRIBLE VENGEANCE

WALTER E. AMMON, UN RICHE BANQUIER DE JERSEY-CITY, TUE PAR UN ANCIEN ASSO CIE QUI LE RECHERCHAIT DEPUIS TROIS ANS.

New-York, 14 Nov.—Walter E. Ammon, banquier millionnaire, a été tué de trois coups de revolver, hier, dans le vestibule de la gare du Pennsylvania Railroad, à Jersey-City.

ré qu'il connaissait Ammon depuis seize ans. Ils ont en ensemble des difficultés d'affaires et il y a trois ans, McCrath acheta un revolver et attendit l'occasion de se venger.

Depeches Americaines

UNE IDYLLE DE MILLIONNAIRES
New-York, 14 Nov.—Halstead Swan, petit-fils de feu William C. Kingsley, un multi-millionnaire, a enlevé, pour l'épouser, Miss Florence Berry, une jeune fille appartenant à la haute société de Brooklyn et les deux époux se sont installés à New-York aujourd'hui, prenant des appartements au Holland House.

cles-politiques et financiers de la métropole.
Le Président a autorisé la déclaration que si la politique du journal lui plaît, ses propriétaires lui sont indifférents.

Depeches Europeennes

LE FILS DE MELBA
Londres, 14 Nov.—Après vingt mois seulement d'une union malheureuse, un divorce a été prononcé, hier, entre George Nesbit Armstrong, le fils de Mme Melba, et sa femme, Ruby Atway. Celle-ci a prouvé qu'elle avait été la victime des brutalités de son mari.

LE JEUNE BARREAU
Le banquet annuel du jeune barreau a eu lieu hier soir au Viger sous la présidence de M. Papineau-Mathieu, avocat.

Depeches Europeennes

UN MINISTRE DE ROOSEVELT DEMISSIONNE
Washington, 14 nov.—Victor H. Metcalf, secrétaire de la Marine, a transmis sa démission au Président Roosevelt, hier, pour cause de santé.

NOS OUVRIERS S'AMUSENT
La Fédération Canadienne des Cordonniers a célébré, hier soir, par une fête brillante, le septième anniversaire de sa fondation.

Depeches Europeennes

ROOSEVELT ET LA STANDARD OIL COMPANY
New-York, 14 nov.—Au cours d'une interview publiée dans le "Hampton Broadway Magazine", le général Conte Jano Toré, conseiller d'Etat Japonais, a fait la déclaration que la guerre entre les Etats-Unis et le Japon était inévitable.

LE BILLARD
Au Cercle St-Pierre
Les membres du Cercle St-Pierre, rue Visitation, feront demain, à leurs spacieuses salles d'amusements, l'inauguration de la saison du billard.

DERNIERES NOUVELLES SPORTIVES

LA JOIE REGNE A HAMILTON
LES TIGERS REMPORTENT SUR LES OTTAWA ET LA VICTOIRE ET LE CHAM PIONNAT

RESULTAT DES AUTRES PARTIES
L'ASSEMBLEE DE LA E. C. H. L.

LE SPORT DU BILLARD
AU PARC SOHMER

FOOT-BALL
Aux Tigers le championnat.

A l'Académie Marcotte
Voici les résultats de la séance d'hier après-midi à l'Académie Marcotte.

ATHLETISME
Les championnats intérieurs

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry

Quintettes

NATIONOSCOPE CHANSONS ILLUSTREES

AU MONUMENT NATIONAL

THEATRE NATIONAL

PARC SOHMER

STADIUM L'ENDROIT A LA MODE

FERMES A VENDRE

DEMERS & RACICOT

ACTON VALE

ST-CALIXTE

ROUSES POINT

PONT VIAU

LE CANARD SURPREND LES MIGNONS DE ST-LOUIS

LE PATIN

LE JEUNE BARREAU

FAITS DIVERS

GRAND HOTEL

MENU a 25.

COMBUSTIBLE BON MARCHÉ

MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.

A. CARRIERE

CANADA - FEU

LA JOIE REGNE A HAMILTON
LES TIGERS REMPORTENT SUR LES OTTAWA ET LA VICTOIRE ET LE CHAM PIONNAT

RESULTAT DES AUTRES PARTIES
L'ASSEMBLEE DE LA E. C. H. L.

ATHLETISME
Les championnats intérieurs

LA CROSSE
La démission de MM. Pelletier et Aubry